



Retours de bâton au plus haut niveau ?!



L'acteur Stephen Chow dans la suite du film hongkongais *Les Dieux du Jeu* (en anglais *God of Gamblers 2*, 1990)...

SOMMAIRE

Tract / Résumé	page 2
Introduction (présents, préalables)	page 3
I – titularisation de contrôleurs stagiaires	page 3
II – Examen d'une mutation dans l'intérêt du service	page 3
III – Intégration à la DGDDI de militaires	page 4
IV – Demande de détachement	page 5
V – recours en évaluation (ex-notation)	pp 5 et 6
+ Statistiques de la campagne d'entretien professionnel	page 7
Glossaire des sigles	page 8

Tract / Résumé



Des retours de bâton...

Pour cette dernière CAPC catégorie B de l'année, nous n'avons pas été déçus ! Les surprises ont été nombreuses...



Démilitarisation ?

D'abord, sur l'intégration de personnels militaires (p4), nous observons que si leur recrutement a augmenté de 75% par rapport à 2012, un infléchissement a été constaté depuis l'année dernière (7 recrutés en 2015 contre 10 en 2014). En 4 ans, c'est une 1^{ère}.

Un écho aux remarques précédentes, sur la crainte d'une « militarisation » de certains services ou sur le « problème d'égalité » en matière de recrutement (aucune épreuve de validation orale ou écrite ne leur est demandée, à la différence des C2 stagiaires) ?¹



(D)évaluation

Ensuite 7 recours ont été renvoyés à la CAPL compétente pour un réexamen au niveau local. Tous avaient des appréciations agressives et dénuées de professionnalisme d'un chef divisionnaire.

Dans un cas, le renvoi a été conquis de haute lutte : + d'1 heure de débats, interruption de séance et... vote majoritaire obtenu à bulletins secrets (voir page 6) !



(D)évaluation (bis)

Le plan Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) promet (entre autres) une modification du dispositif de l'évaluation individuelle ? Consigne avait été donnée cette année, au plus haut niveau, de tranquilliser les agents. Il s'agissait, pour cette campagne 2016, dernière de « l'ancien » dispositif, de « distribuer » les mois.

Non pas en augmentant le nombre de mois alloués. Mais en répartissant mieux ces derniers (moins de +3 et +2 mois, et davantage de +1 mois). Sauf que la consigne n'a pas été appliquée partout...

Mauvais élèves :

Ont distribué moins de +1 mois les DI de Metz, Bordeaux et Île-de-France, ainsi que les directions de Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis et Futuna (voir tableau ci-contre).

Par ailleurs, les dotations de mois sont toujours en deçà de la doctrine Fonction Publique (0,9 mois/an/agent) : 30 mois manquent ! (cf ci-contre)

Pire les directions ne distribuent toujours pas tous les mois qui leur sont alloués : 27 autres mois manquent ! (détails page 7) !


Directions	1° Agents				2° Échelons utiles		3° Nb mois alloués		4° Mois distribués								5° Doctrine FP (2° x0,9)		6° Écart 5° / 4°d	
	notés		non notés		15	16	15	16	a) 3		b) 2		c) 1		d) total		15	16	15	16
	15	16	15	16					15	16	15	16	15	16	15	16				
Lille	512	512	12	19	488	489	437	438	12	9	88	70	224	269	436	436	439	440	-3	-4
Metz	506	511	11	13	476	478	425	428	1	7	72	71	279	263	426	426	428	430	-2	-4
Dijon	292	296	7	10	278	281	248	251	6	1	38	43	152	163	246	252	250	253	-4	-1
Lyon	635	640	12	13	595	596	533	534	10	7	100	82	294	337	524	522	535	536	-11	-14
Méditerranée	651	667	19	18	581	606	520	543	10	15	102	92	279	320	513	549	523	545	-10	+4
Montpellier	285	291	7	6	260	265	232	238	6	4	38	36	136	154	230	238	234	238	-4	=
Bordeaux	460	468	5	10	414	419	371	376	13	6	53	78	221	204	366	378	373	377	-7	+1
Nantes	544	543	7	16	508	506	455	454	11	3	88	82	246	272	455	445	457	455	-2	-10
Rouen	456	446	13	11	444	434	398	387	5	0	66	52	251	282	398	386	400	391	-2	-5
Ile-de-France	1022	1028	40	31	972	968	870	867	27	26	141	151	495	491	858	871	875	871	-17	=
Roissy	763	742	16	16	755	732	679	658	22	19	149	124	318	347	682	652	679	659	+3	-7
Antilles-Guyane	149	161	5	1	140	148	125	132	4	4	29	21	55	78	125	132	126	133	-1	-1
Guadeloupe	111	114	1	0	103	103	92	92	5	2	18	16	35	50	86	88	93	93	-7	-5
Guyane	59	74	1	2	59	73	53	65	1	0	6	14	32	35	47	63	53	66	-6	-3
Réunion/Mayotte	122	121	3	2	108	108	96	96	4	0	18	20	48	57	96	97	97	97	-1	=
Polynésie-Fr ^{oise}	54	54	2	4	53	53	47	47	2	2	9	8	24	26	48	48	48	48	=	=
N ^{elle} -Calédonie	49	48	4	3	47	47	42	42	0	2	11	10	20	14	42	40	42	42	=	-2
St-Pierre-et-M ^{ion}	12	12	0	0	10	10	9	9	0	0	2	2	6	5	10	9	9	9	+1	=
Wallis et Futuna	4	4	0	0	4	4	3	3	0	0	0	1	3	1	3	3	4	4	-1	-1
D.N.R.E.D.	299	293	3	7	288	281	259	252	8	8	44	38	147	150	259	250	259	253	=	-3
C.I.D.	49	44	3	5	47	42	42	37	4	1	12	7	6	20	42	37	42	38	=	-1
D.N.S.C.E.	60	58	2	4	53	50	47	45	1	1	12	9	20	24	47	45	48	45	-1	=
D.N.R.F.P.	90	89	2	9	85	84	76	75	3	2	17	13	39	43	82	75	77	76	+5	-1
Total	7184	7216	175	200	6768	6777	6059	6069	155	119	1113	1040	3330	3605	6021	6042	6091	6099	-70	-57


Des mois qui, après l'an prochain, seront perdus ! Aussi le président a indiqué en séance que **tous les mois non distribués localement seront reversés dans le quota alloué à la CAPC. C'est donc le moment de recourir !**


¹ Voir ici (p2) : <http://www.solidaires-douanes.org/wp-content/uploads/2015/12/2015-12-09-CAPC5-CAPC-titul-recours-CR.pdf>

Introduction

1°) présents

 **a) Présidence :** cette CAPC était présidée par M. Alexis Lopes, chef du bureau A2.

 **b) siégeaient les 5 syndicats représentatifs** (CGT, CFDT, SOLIDAIRES, UNSA, USD-FO).

 **d) secrétariat adjoint** (pour les syndicats) : CFDT



2°) Préalables

a) UNSA (propos) : demande d'une minute de silence pour notre collègue Pascal Robinson, disparu le 23 novembre 2015. Le président a eu également un mot pour nos collègues Anne-Laure Arruebo et Cécile Coudon Peccadeau de l'Isle, disparues le soir du 13 novembre 2015.

b) USD-FO (déclaration) : constatant la capacité de nuisance d'un chef divisionnaire à Roissy, a demandé le rattrapage pour l'ensemble des agents. Le président ayant répondu que « nous verrons cela à l'étude du point à l'ordre du jour [de la CAPC] », SOLIDAIRES est intervenu à ce moment là pour souscrire totalement au contenu de la déclaration.

I – Titularisation de contrôleurs stagiaires



A – Agents proposés à la titularisation (139 agents)

1°) Présentation

- 2 agents² nommés C2 après une interruption de leur stage de contrôleur des douanes (pour raisons personnelles et pour arrêt maladie)
- 7 agents nommés C2 dans la spécialité « surveillance et maintenance navale »
- 2 agents nommés C2 dans la spécialité « surveillance et aéronautique : pilote d'avion »
- 128 agents nommés C2 au titre des concours de contrôleur – branches opérations commerciales et surveillance (1^{ère} session mixte), dont :
 - 2 agents ayant bénéficié d'un temps partiel,
 - 3 agents ayant « bénéficié » d'arrêt maladie pendant leur période de stage (rappel : [36 jours de franchise](#)),
 - 3 agents recrutés par voie contractuelle au titre de travailleurs handicapés ([décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié](#)).



2°) Vote

Pour l'ensemble de ces agents proposés, il n'y eut pas de débat, vote (global) POUR unanime :

- parité adm^{ive} (haute administration),
- et parité syndicale (CGT, CFDT, SOLIDAIRES, UNSA et USD-FO).

B – Agents non proposés à la titularisation (11 agents)

1°) Présentation

9 agents n'ont pas été proposés à la titularisation pour diverses raisons : démission (1), réintégration de leur administration d'origine (4 : Justice, Armée, DGFIP, Police Nat^{ale}), réussite à l'examen professionnel de C en B (2), accomplissement du stage inspecteur (2).

2 autres agents bénéficient d'un report de stage, dont un pour raison de santé.



2°) Vote ?

Étant simplement un *point d'information* à l'ordre du jour, il n'y eut pas de vote.

II – Mutation dans l'intérêt du service

1°) Présentation

Formation restreinte : SOLIDAIRES (depuis les dernières élections) et USD-FO ne disposant pas de sièges en C1, ces deux OS n'ont pas pris part au vote.

Échange : au-delà de cette demande *dans l'intérêt du service*, ce fut l'occasion pour plusieurs syndicats (CGT, USD-FO, SOLIDAIRES et CFDT) de s'exprimer sur *la défense de la Douane* (dans ses missions et emplois), *l'intérêt de l'agent* ou encore *l'égalité de traitement entre les grades...*



2°) Votes

Type de vote	Structures
POUR	parité adm ^{ive} , CGT, CFDT
ABSTENTION	/
CONTRE	/

² Pour anonymiser dans nos comptes-rendus tout point à l'ordre du jour très « personnalisant », et ainsi éviter de retrouver l'identité des personnes concernées, le genre masculin est employé par défaut pour tous nos collègues femmes et hommes.

III – Intégration à la DGDDI de militaires (7 agents)



A) Présentation



Ces agents ont été recrutés en Douane en 2015 au titre de l'article L 4139-2 du Code de la Défense³

1°) **Provenance** : Les 7 agents proviennent cette année de 2 armes.

Arme	Recrutement				
	Rappel années antérieures			2015 intégr. au 01/11/16	Variation 2012-2015
	2012 intégr. au 01/11/13	2013 intégr. au 01/11/14	2014 intégr. au 01/11/15		
Armée de l'Air	2	3	4	6	+200%
Marine Nationale	1	5	5	1	=
Armée de Terre	1	néant	1	néant	-100%
TOTAL	4	8	10	7	+75%

2°) **Affectation** : Les 10 agents sont répartis en plusieurs types de services.

Types de services	Affectation				
	Rappel années antérieures			2015 intégr. au 01/11/16	Variation 2012-2015
	2012 intégr. au 01/11/13	2013 intégr. au 01/11/14	2014 intégr. au 01/11/15		
« Brigades Aériennes » (BSAM & BSAT)	3	2	3	1	-66,66%
« Maintenance aérienne » BCMA & Échelon technique	néant	3	4	5	+100%
« Brigades Nautiques » (BSN, BGC, PGC)	néant	2	2	néant	=
DNRFP (La Rochelle) DG	néant	1 (DNRFP)	néant	1 (DG-B2)*	+100%
DOD	1	néant	1	0	-100%
TOTAL	4	8	10	7	+75%

* L'affectation notamment d'un agent au bureau B2 a suscité les interrogations des OS. La haute administration a répondu que ce poste attirait peu de candidats. Selon la CFDT et l'UNSA ce manque d'attractivité s'explique par la perte du statut surveillance qu'il induit.

Une question : la DG ne peut-elle pas trouver d'autres « gratifications » ?

B) Vote

Type de vote	Structures	Explication(s) de vote
POUR	Parité adm ^{ive}	[Pas besoin]
	UNSA	[aucune]
ABSTENTION	CFDT, USD-FO	[aucune]
	SOLIDAIRES	Nous avons déploré que de tels postes soient attribués à des militaires, faute pour la DG de se donner les moyens d'une qualification interne (à la différence du SNDJ, des motards, etc). Néanmoins au vu du contexte actuel et du manque criant de personnels, nous n'avons pas voté Contre.
CONTRE	CGT	Mêmes explications que d'habitude : la DGGDI peut recruter et former en interne sur ces emplois (exemple des Maîtres de Chiens).

³ L'article L 4139-2 est accessible via le lien ci-après : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071307&idArticle=LEGIARTI000006540325&dateTexte=&categorieLien=cid>

IV – Demande de détachement (2 agents)

1°) Présentation

a) **Affectation** : SFACT (Service Facturier de Paris) pour les 2 agents.

b) **Formation restreinte** : L'une des demandes concernant un C1, grade pour lequel SOLIDAIRES-DOUANES (depuis les dernières élections) et USD-FO ne disposent pas de représentants, ces deux OS n'ont pas pris part au vote.

2°) Votes

Type de vote	Pour le C1	Pour le C2
POUR	parité adm ^{ive} , UNSA	parité adm ^{ive} , UNSA
ABSTENTION	CGT, CFDT	CGT, CFDT, SOLIDAIRES *, USD-FO
CONTRE	/	/

* *Explication de vote* : avec le recrutement non négligeable d'agents en provenance de l'extérieur (DGFiP surtout), une externalisation rampante de la mission est à craindre à terme.

V – Recours en évaluation (ex-notation)

A) Statistiques

1°) Présentation

Les recours de 14 C2 devaient être **examinés** :

- 2 portaient sur le cadencement,
- 5 sur la phraséologie,
- 7 sur les 2.

2°) Résultats

Seule la moitié (7 recours) fit l'objet d'une décision **définitive** :

- 2 agents ont été récompensés d'un mois,
- 1 agent a vu ses appréciations phraséologiques modifiées,
- 4 recours ont été rejetés.

B) Commentaires

1°) Du retour en grâce de la muselière...

7 recours ont été renvoyés à la CAPL idoine pour un nouvel examen au niveau local. Ils avaient en commun les appréciations agressives et dénuées de professionnalisme d'un même chef divisionnaire, qui n'est plus en « odeur de sainteté »... Voici ses aboiements provisoirement muselés...

Le président ayant indiqué être étonné de la *chape de plomb* entourant jusqu'à présent les agissements de l'individu, ce fut syndicalement **l'occasion de pointer et dénoncer un management par la terreur**. Un management ayant une interprétation très particulière et bornée de la réglementation⁴, ne laissant que peu d'alternatives à son entourage professionnel :

- Soit faire le dos rond, accepter (tout), afin d'obtenir une relative tranquillité, au prix d'une certaine culpabilité,
- Soit s'identifier à son point de vue et sa façon d'agir, être son « bras armé », en relayant de façon zélée (jusqu'au harcèlement), afin d'obtenir quelques menues « gratifications ».
- Soit discuter son point de vue, le confronter au Droit et rappeler la réglementation douanière. Au risque de subir des sanctions en retour : remarques blessantes (« ne travaille pas »), gratuites (parfois sur le physique), convocations impromptues, « suivis-bilans d'activité » (grille mensuelle d'évaluation ad-hoc, pointilliste et propre à cette division !) ... jusqu'au désarmement non motivé !

Le tout dans un sentiment d'impunité la plus totale : un rédacteur en direction n'était pas d'accord avec telle décision ? Il subissait un harcèlement téléphonique tous les ¼ d'heure (« Alors, ça avance ? ») jusqu'à craquer. Ce type de pratique doit cesser, un drame aurait pu survenir.

2°) Carences

De tels errements ne sont pas isolés, et, au-delà du comportement d'un petit chef caractériel, ils posent la question de la formation des évaluateurs. Les OS ont ainsi mis l'accent sur le rôle de la haute administration, qui doit veiller à éviter de trop grandes disparités d'un service ou d'une direction à l'autre.

Il reste que nombre d'évaluateurs, à l'occasion des transmissions⁵ des comptes-rendus d'évaluation professionnelle (CREP), se permettent des jugements bien pire que les appréciations contenues dans les CREP.

Jusqu'à l'absurde : un agent ayant atteint ses objectifs et obtenu un mois demandait la modification de la phraséologie dudit divisionnaire ? Ce dernier indiqua dans sa transmission que l'agent ne peut y prétendre du fait d'une « activité invisible » !

Problème : ces transmissions ne font pas partie des appréciations sujettes à recours, et ne peuvent donc être supprimées des dossiers individuels des agents !

4 Ainsi que cela a été dit : dans « Code des Douanes », le « s » a été enlevé à « des » et « Douanes » pour le placer à « Code »...

5 Lorsqu'un agent fait un recours, la chaîne hiérarchique rédige des « transmissions », afin « d'éclairer » le président de la CAP...



2°) Abracadabra, une félonie ?!

L'un des dossiers disjoints et renvoyés en CAPL ne l'a été qu'au prix d'un vote à bulletins secrets. L'administration estimait, bien qu'il ait subi - comme les 6 autres - l'expression libre non censurée du responsable aigri susmentionné, qu'il pouvait être examiné au cours de cette CAPC.

Les OS se sont, à l'unanimité, élevées contre cette proposition, et ont demandé qu'il soit voté pour ou contre le renvoi de ce dossier en CAPL.

Et... **abracadabra**, sur les 12 bulletins secrets sortis de l'urne (6 pour la parité syndicale, 6 pour la parité administrative), 7 se sont révélés favorables au renvoi à la CAPL! Un félon se trouvait donc parmi les représentants de l'administration. Il ne serait pas exact de dire que le président de la CAPL prit la situation avec humour, mais que faire, que dire ? Le dossier concerné a donc été, comme les 6 autres, renvoyé à l'appréciation de la CAPL.

Gageons par contre que le « traître » à sa communauté sera passé sous les fourches caudines...



C) Réforme de l'évaluation : quels changements ?



1°) Ce que l'on sait : la fin des « mois »

Pour la catégorie B : À partir de la campagne de notation 2017, le système de cadencement disparaît (plus d'avancement accéléré d'échelon). Oui 0 mois pour tout le monde. Mais l'entretien d'évaluation continuera à être proposé, et le travail de l'agent à faire l'objet d'appréciations phraséologiques.

Pour les C et A : ce sera l'année suivante, en 2018.



2°) Questions

a) Cette réforme aura-t-elle des conséquences en matière d'expression des évaluateurs ?

Se manifestera-t-elle de manière aussi ouverte qu'actuellement, ou devront-ils répondre à des questions plus fermées ? Par ailleurs, si la note d'alerte demeure, ne deviendrait-elle pas pour certains évaluateurs un moyen de « distinguer » les agents ?

b) Quelles seront les évolutions au niveau de l'examen en CAPL ? En CAPC ?

Actuellement le « critère de gestion » (= la « doctrine ») de la haute administration en matière de recours sur la phraséologie est... de les rejeter en CAPC ! Alors que *normalement* la CAPC est une instance d'appel *pleinement* compétente !

Éloignée des services, la haute administration centrale se déclare en effet « incompétente » pour connaître l'activité professionnelle d'un agent. Et c'est elle qui le dit !

Certes des exceptions demeurent, en cas d'outrance : discrimination, incohérence manifeste (comme ci-dessus). Il n'en demeure pas moins que ces critères de gestion devront être revus, sinon plus aucun recours ne pourra être étudié en CAPC !

c) L'évaluation sera-t-elle encore annuelle ?

Plusieurs échos discordants (ballons d'essai ?) sont venus à nos oreilles depuis le niveau Fonction Publique.

D'aucuns continuent de parler d'un entretien triennal.

D'autres d'un entretien quinquennal de *carrière*. Qui soit s'adjoindrait aux entretiens d'évaluation annuelle, soit au contraire les remplacerait !

Absurde ? Certains discours politiques promeuvent une suppression drastique d'emplois publics, des contrats de mission et/ou un recentrage sur le « cœur de métier », abandonnant les activités « annexes », qui seraient chronophages et énergivores.

Et l'évaluation annuelle rentre dans ce cadre là : sans compter les recours exercés par l'agent, elle mobilise déjà du temps de travail conséquent chez les évalués, évaluateurs, services locaux et centraux du personnel. « Régler » définitivement l'évaluation permettrait de supprimer des emplois dans les services du personnel, déjà fragilisés...



3°) Engagement

M. LOPES, en réponse aux questions des OS, a affirmé qu'il fallait s'attendre à des évolutions à venir, mais en l'absence de texte produit par la DGAFP en la matière, il n'a pu apporter de précisions. Il s'est engagé à fournir des éléments d'information dès qu'il en disposera.

Entretien professionnel 2013 à 2016 : statistiques sur l'octroi de mois – catégorie B

Directions	Agents notés				Agents non notés				Échelons utiles				Nombre de mois				« Réductions » (= accélération = bonus)												Mentions d'alerte				« Majoration » (= ralentissement = malus)															
																	3 mois				2 mois				1 mois								3 mois				2 mois				1 mois							
	13	14	15	16	13	14	15	16	13	14	15	16	13	14	15	16	13	14	15	16	13	14	15	16	13	14	15	16	13	14	15	16	13	14	15	16	13	14	15	16	13	14	15	16				
DR hexagonales																																																
Lille	535	519	512	512	30	33	12	19	535	493	488	489	480	442	437	438	25	16	12	9	87	91	88	70	231	212	224	269	1	5	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Metz	498	510	506	511	28	36	11	13	498	488	476	478	446	437	425	428	21	5	1	7	87	70	72	71	211	278	279	263	0	0	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Dijon	313	303	292	296	14	11	7	10	312	282	278	281	279	253	248	251	6	2	6	1	40	48	38	43	182	151	152	163	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lyon	641	627	635	640	30	37	12	13	640	588	595	596	573	527	533	534	26	11	10	7	91	99	100	82	314	285	294	337	2	0	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Méditerranée	640	662	651	667	30	28	19	18	640	602	581	606	573	540	520	543	26	20	10	15	100	101	102	92	293	283	279	320	2	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montpellier	287	284	285	291	9	6	7	6	287	256	260	265	256	229	232	238	10	8	6	4	42	34	38	36	144	138	136	154	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bordeaux	429	416	460	468	4	10	5	10	429	369	414	419	385	330	371	376	18	8	13	6	71	55	53	78	188	189	221	204	1	0	1	1	0	1	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Nantes	553	537	544	543	12	15	7	16	552	505	508	506	494	453	455	454	25	11	11	3	91	91	88	82	237	237	246	272	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rouen	478	464	456	446	20	18	13	11	476	452	444	434	426	404	398	387	17	5	5	0	76	71	66	52	223	245	251	282	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ile-de-France	1058	1056	1022	1028	57	90	40	31	1054	1021	972	968	947	915	870	867	53	45	27	26	163	134	141	151	447	498	495	491	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Roissy	772	812	763	742	41	45	16	16	772	803	755	732	694	722	679	658	43	29	22	19	106	128	149	124	348	373	318	347	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DOM/COM																																																
Antilles-Guyane	156	150	149	161	2	3	5	1	156	147	140	148	139	131	125	132	8	7	4	4	27	23	29	21	61	59	55	78	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Guadeloupe	114	111	111	114	1	2	1	0	114	105	103	103	102	94	92	92	5	6	5	2	25	17	18	16	37	40	35	50	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Guyane	66	58	59	74	3	1	1	2	66	55	59	73	59	49	53	65	3	2	1	0	15	12	6	14	19	19	32	35	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réunion/Mayotte	120	119	122	121	6	4	3	2	120	105	108	108	107	93	96	96	5	4	4	0	23	16	18	20	44	49	48	57	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Polynésie-Fr ^{gaïse}	54	53	54	54	2	4	2	4	54	53	53	53	48	47	47	47	1	0	2	2	11	12	9	8	24	21	24	26	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N ^{elle} -Calédonie	49	49	49	48	8	7	4	3	49	48	47	47	44	43	42	42	0	0	0	2	10	8	11	10	24	25	20	14	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
St-Pierre-et-M. ^{lon}	10	11	12	12	1	0	0	0	10	10	10	10	9	9	9	9	0	0	0	0	2	3	2	2	5	2	6	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Wallis et Futuna	2	4	4	4	0	0	0	0	2	4	4	4	1	3	3	3	0	0	0	0	1	0	0	1	0	3	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
S.C.N																																																
D.N.R.E.D.	316	303	299	293	6	5	3	7	315	293	288	281	283	263	259	252	14	6	8	8	53	46	44	38	130	148	147	150	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
C.I.D.	59	58	49	44	5	3	3	5	59	56	47	42	53	50	42	37	4	6	4	1	15	10	12	7	11	11	6	20	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
D.N.S.C.E.	71	64	60	58	1	2	2	4	71	56	53	50	63	50	47	45	6	3	1	1	7	6	12	9	31	29	20	24	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
D.N.R.F.P.	89	97	90	89	109	79	2	9	89	89	85	84	79	79	76	75	3	4	3	2	15	14	17	13	41	40	39	43	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	7310	7267	7184	7216	419	439	175	200	7300	6880	6768	6777	6540	6163	6059	6069	319	198	155	119	1158	1089	1113	1040	3245	3335	3330	3605	13	14	16	7	0	1	1	1	0	0	0	0	2	1	0	2				
Écart 2013-16	-1,29%				-52,27%				-7,16%				-7,20%				-62,70%				-10,19%				+11,09%				-46,15%				+100%				= (néant)				=							

Total de la dotation 2016 en CAPC n°5 = 40 (dont 31 pour la dotation 2016 stricto sensu, et 9 pour le reliquat 2015)

Rappels : – Total de la dotation 2015 en CAPC n°5 = 33 (dont 32 pour la dotation 2015 stricto sensu, et 1 pour le reliquat 2014)

– Total de la dotation 2014 en CAPC n°5 = 29 (dont 29 pour la dotation 2014 stricto sensu, et 0 pour le reliquat 2013)


Glossaire des sigles

BCMA :	Base Centrale Aéronautique de Maintenance
BGC :	Brigade Garde-Côtes
BSAM :	Brigade de Surveillance Aéro-Maritime
BSAT :	Brigade de Surveillance Aéro-Terrestre
BSN :	Brigade de Surveillance Nautique
C2 :	Contrôleur de 2 ^{ème} classe
CAPC :	Commission Administrative Paritaire Centrale
CAPL :	Commission Administrative Paritaire Locale
CFDT :	Confédération Française Démocratique du Travail
CGT :	Confédération Générale du Travail
DGAFP :	Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique
DG(DDI) :	Direction Générale (des Douanes et Droits Indirects)
DI :	Directeur/Direction Interrégional/e
DNRED :	Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières.
DNRFP :	Direction Nationale du Recrutement et de la Formation Professionnelle
DOD :	Directions des Opérations Douanières
DR :	Direction Régionale
OS :	Organisation Syndicale
PGC :	Patrouilleur Garde-Côtes
PPCR :	Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations
SCN :	Service à Compétence Nationale
SNDJ :	Service National de la Douane Judiciaire
UNSA :	Union Nationale des Syndicats Autonomes
USD-FO :	Union Syndicale des Douanes – Force Ouvrière

Compte-rendu de la CAPC n°5 titularisation & recours du 23/11/16



Syndicat SOLIDAIRES Douanes
93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS
tél : 01 55 25 28 85
site internet : <http://solidaires-douanes.org>
courriel : solidaires-douanes@solidaires-douanes.org

 **SOLIDAIRES Douanes** était représenté par **Edwige Yot (titulaire), Fabien Milin (suppléant) et Aveline Régnier (experte)**. Pour toute question, n'hésitez pas à les contacter.